

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

OUVRIER PROFESSIONNEL - COUVREUR CHAUMIER

EN VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

- **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Un dossier permettant de valoriser les acquis de l'expérience. La conception du dossier de VAE permet de valoriser les compétences techniques et esthétiques du candidat à l'obtention du CQP ouvrier professionnel couvreur chaumier.

- **Description de la procédure de VAE**

La validation des acquis de l'expérience s'appuie sur un dossier présenté à un jury et à partir duquel un échange entre les professionnels présents (membres du jury et candidats) s'instaure pour mesurer les acquis du candidat, complété par un QCM portant sur les connaissances technologiques.

Il n'y a pas de validation partielle.

Aucun délai de prescription n'est exigé pour une nouvelle présentation au CQP ouvrier professionnel Couvreur Chaumier

- **Pré requis :**

- Le candidat à la validation des acquis de l'expérience devra justifier :

- **d'une expérience professionnelle dans le métier de couvreur chaumier de 3 ans**
 - **et d'une classification minimale de 185 de la grille de salaire.**

- **Certification dans le cadre d'une VAE :**

Les modalités d'évaluation des activités et des compétences sont basées sur le dossier technique présenté par le candidat, sur un QCM sur les compétences technologiques et sur l'entretien avec le jury.

Le dossier technique permet de présenter, en détail, quatre activités principales qui sont :

- Préparer et organiser le chantier et positionner et fixer les bottes sur le toit selon la méthode de pose retenue
- Réaliser une noue
- Réaliser le faîtage
- Réaliser la finition

Un QCM validera les compétences technologiques et les connaissances générales.

Un entretien de 2 heures avec un jury portera, principalement, sur les activités présentées dans le dossier technique et les connaissances générales dans le domaine de la couverture en chaume et sera la base de la validation de l'ensemble du CQP.

- **La procédure VAE est la suivante :**

- Demande du candidat(e) du dossier VAE CQP ouvrier professionnel Couvreur Chaumier auprès de la CAPEB Haute Normandie, la structure responsable de la certification
- Envoie au salarié du dossier vierge avec le référentiel de certification et celui d'activités et de compétences
- Accusé de réception du dossier de candidature
- Examen du dossier et vérification des données du candidat et de l'existence de 4 activités présentées.
- Organisation d'un jury de validation et convocation du candidat
- Organisation du QCM et réunion du jury (2 h maximum) avec le candidat
- Délibération du jury et notification au candidat

- **L'obtention du CQP :**

Pour l'obtention du CQP, le candidat doit avoir la moyenne sur la note globale et ne pas avoir de note éliminatoire.

Vos interlocuteurs pour tous renseignements

ANCC : Association Nationale des Couvreur Chaumiers

✉ **Karine VIGON** : ☎ 02.32.23.50.58 📧 info@chaumiers.com

CAPEB Haute Normandie

✉ **Pascal DUFOUR** : ☎ 02.32.23.50.60 📧 accueil@capeb-haute-normandie.fr